



## **Date et lieu de la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif**

### **Rapport du Directeur général**

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS prévoit que « [l]e Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif prévoit que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de tenir la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif le mercredi 31 mai 2023 et le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 au Siège de l'OMS, à Genève. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'autres dispositions au cas où des restrictions aux réunions physiques empêcheraient de tenir la cent cinquante-troisième session comme prévu.
3. Une ébauche de projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif est fournie aux États Membres en annexe à titre d'information.

### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif a décidé :

- 1) que sa cent cinquante-troisième session se tiendrait les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023, au Siège de l'OMS, à Genève ;
- 2) que, dans le cas où des restrictions aux réunions physiques empêcheraient de tenir la cent cinquante-troisième session comme prévu, le Conseil exécutif ou, exceptionnellement, le Bureau du Conseil, en concertation avec le Directeur général, modifierait les dispositions prises pour cette session.



## **Projet d'ordre du jour provisoire**

- 1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Résultats de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé**
- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**
- 5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

### **Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

- 6. Questions relatives à la gestion, à la gouvernance et aux finances**
  - 6.1 Évaluation : rapport annuel
  - 6.2 Partenariats hébergés
    - Propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS [s'il y a lieu]
    - Rapport sur les partenariats hébergés
    - Examen des partenariats hébergés
  - 6.3 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir
  - 6.4 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance [s'il y a lieu]
  - 6.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]
- 7. Questions relatives au personnel**
  - 7.1 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS
  - 7.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

- 8. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude**
- 9. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé**
- 10. Clôture de la session**

= = =